

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 26 JUIN 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Frédérique CORCORAL par Mme Cécile HELLE
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER
M. Arnaud PETITBOULANGER par M. Joël PEYRE
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
Mme Annick WALDER par M. Christian ROCCI
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Laurence ABEL RODET
Mme Kamila BOUHASSANE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

5

FINANCES : II. Compte Administratif 2024 Budget Principal

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le compte administratif, établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, est présenté sous la même forme que le budget. Il répond à un double objectif: rapprocher les prévisions de recettes et de dépenses avec les réalisations effectives de l'année et présenter les résultats comptables de l'exercice. En outre, il permet de mesurer les évolutions enregistrées des postes de produits et de charges par rapport à l'exercice qui précède.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées et les soumet, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui les arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Principal.

Le compte administratif des Budgets Annexes fera l'objet de 5 autres délibérations distinctes.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL :

Depuis 2020, la Ville d'Avignon a été particulièrement touchée par les crises successives. Le mandat 2020-2026 débute par la fin d'une crise sociale sans précédent (cf. les gilets jaunes) et le début de la crise sanitaire mondiale Covid 19 supposant des dépenses exceptionnelles de **14,5 M€** pour la ville. L'agression de la Russie en Ukraine et ses conséquences ont assombri, au niveau mondial, les perspectives de reprise économique et déclenché un contexte d'inflation élevée entraînant une très forte hausse des dépenses d'énergie et de matières premières (+6,3 M€ pour la Ville), parallèlement aux augmentations de la masse salariale décidées par l'Etat (cf : augmentation du point d'indice, relèvement du SMIC...).

La crise gouvernementale sans précédent (nouveau gouvernement le 13 décembre 2024) s'est ajoutée à ce contexte peu favorable pour les collectivités locales, entraînant de fortes incertitudes dans le pilotage financier.

Ainsi, la période 2020 – 2024 est certainement celle de toutes les crises.

La santé financière largement assainie depuis 2016 a permis à Avignon de ne pas faillir face à la multiplication des crises depuis 2020 et d'amortir les impacts sur les finances de la Ville tout en assumant son rôle de protection, d'accompagnement et de solidarité dû à chacun de ses habitants et en maintenant un niveau d'investissement ambitieux (42 M€) pour transformer la Ville.

Ainsi, Avignon a fait le choix d'intensifier et d'améliorer les services de proximité tournés vers les habitants (bibliothèques, piscines, écoles et centres de loisirs, maisons communes...) tout en assumant ses charges de centralité. Son attractivité internationale est revenue à un niveau d'avant crise et elle a fait le choix de maintenir des dispositifs de soutien inventés pendant la période COVID envers une partie de la population particulièrement fragile.

Avignon est une ville à taille humaine, solidaire, attractive et ambitieuse.

Le Compte Administratif 2024 traduit l'engagement de la ville en direction des Avignonnaises et des Avignonnais :

- Inscription de notre ville dans une démarche de transition climatique, écologique et solidaire, visible au travers des priorités du Plan Pluriannuel d'investissement 100 % Vert,
- Impulsion d'une dynamique de co-construction de l'ambition urbaine et du vivre-ensemble avec le maintien à un haut niveau de l'accompagnement des acteurs associatifs, et la réalisation de projets 100 % citoyens dans le cadre du budget participatif,
- Renforcement du service public municipal avec la construction d'une nouvelle école, la rénovation d'une bibliothèque, le développement des maisons communes... et les coûts de fonctionnement y afférents,
- Création des kits écoliers, maintien de la gratuité pour la garderie, le périscolaire, les musées, les bibliothèques, maintien du pass'sport et pass'culture, des subventions aux clubs jeunes,
- Pérennisation « d'un été à Avignon », rendez-vous incontournable garantissant le droit aux vacances pour tous et développant le vivre-ensemble,
- Plan de rénovation de l'intégralité des équipements aquatiques et la mise en œuvre du projet « savoir nager »,
- Renforcement de l'exemplarité de notre restauration scolaire, + locale, + bio, zéro plastique,
- Renforcement des actions liées à la quotidienneté et à la propreté,

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- Renforcement de la sécurité avec la création de la Maison de la Tranquillité et le déploiement de la vidéo surveillance,
- Non augmentation des taux d'imposition pour la 11eme année consécutive.

Le CA 2024 présente une situation confortant l'évolution rapide de la situation financière de la ville suite aux crises :

- Le résultat et ratios qui en découlent, démontrent la bonne santé financière avec une épargne brute de 27,3 M€, une épargne nette de 7,19 M€ hors produits exceptionnels.
- Des dépenses de fonctionnement qui augmentent de 1,63 % par rapport au CA 2023 (+4,4 % pour le bloc communal) et des recettes qui augmentent de 1,37 % (+2 % pour le bloc communal, certaines collectivités ayant actionné le levier fiscal).
- Une remarquable stabilité des dépenses de masse salariale : depuis 2020, la masse salariale a évolué annuellement de 2% en moyenne absorbant les mesures gouvernementales successives sans impacter l'exigence d'un service public renforcé.
- Un appui constant et soutenu par la ville aux associations et aux structures partenaires (CCAS, ESAA, SDIS...) : le chapitre de subvention évolue de 1,77 % de CA à CA hors subventions d'équilibre des budgets annexes.
- En investissement, un exercice marqué par un très haut niveau de mandatement avec 43,46 M€ de dépenses réelles pour transformer et moderniser la ville et l'adapter au changement climatique.

Le CA 2024 traduit le bien fondé des choix de gestion de la ville et conforte la sortie des crises de la collectivité.

Calcul du résultat de l'exercice 2024			
		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Prévisions	182 917 266,03 €	182 917 266,03 €
	Réalisations	167 123 830,16 €	184 580 929,28 €
	Excédents de clôture		17 457 099,12 €
Section d'investissement		Dépenses	Recettes
	Prévisions	94 620 769,92 €	94 620 769,92 €
	Réalisations	69 742 895,17 €	78 173 656,16 €
	Excédents de clôture		8 430 760,99 €
Solde de Fonctionnement Exercice Précédent			2 950 000,00 €
Solde d'investissement Exercice Précédent			- 5 048 751,82 €
Affectation (hors 1068)			
002 (fonctionnement)			20 407 099,12 €
001 (Investissement)			3 382 009,17 €

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Pour 2024, le compte administratif du budget principal s'élève, toutes sections confondues :

- en recettes : 262 754 585,44 €
- en dépenses : 236 866 725,33 €

A. Section de fonctionnement

1. Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 184 551 623,74 €, soit, hors reprise des résultats, un taux de réalisation de 99,89 %.

Le tableau ci-dessous décrit, par chapitre, les prévisions et les réalisations des recettes de fonctionnement et fait apparaître en montant et en pourcentage la variation entre 2023 et 2024 :

Sens	Section	Réel/Ordre	Chapitre	CA 2023	Budget 2024	CA 2024	Taux conso 2024 en (%)	Evol 2023/2024	Evol 2023/2024 en %
Recettes	Fonctionnement	Ordre	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	745 350,17	455 512,18	29 305,54	6,43%	- 716 044,63	-96,07%
			Total Ordre	745 350,17	455 512,18	29 305,54	6,43%	- 716 044,63	-96,07%
		Réel	013 - Atténuations de charges	345 822,50	450 000,00	309 300,34	68,73%	- 36 522,16	-10,56%
			70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 645 717,47	6 855 100,00	7 489 016,39	109,25%	843 298,92	12,69%
			73 - Impôts et taxes	39 023 812,00	39 020 000,00	38 949 414,00	99,82%	- 74 398,00	-0,19%
			731 - Fiscalité locale	89 906 957,67	89 549 960,00	91 749 963,42	102,46%	1 843 005,75	2,05%
			74 - Dotations et participations	36 874 802,97	38 148 333,00	37 938 567,31	99,45%	1 063 764,34	2,88%
			75 - Autres produits de gestion courante	10 792 086,05	5 242 832,85	5 739 939,80	109,48%	- 5 052 146,25	-46,81%
			76 - Produits financiers	4 309,92	245 528,00	50 316,15	20,49%	46 006,23	1067,45%
			77 - Produits exceptionnels	1 492,53	0,00	0,00	0,00%	- 1 492,53	-100,00%
			77 - Produits spécifiques	1 328 150,13	2 300 000,00	2 325 106,33	101,09%	996 956,20	75,06%
			Total Réel	184 923 151,24	181 811 753,85	184 551 623,74	101,51%	- 371 527,50	-0,20%
			Total Fonctionnement	185 668 501,41	182 267 266,03	184 580 929,28	101,27%	- 1 087 572,13	-0,59%

Les évolutions sont les suivantes :

- **Chapitre 013 - Atténuations de charges** : Ce poste, d'un montant de 309 300,34€, est constitué des remboursements liés aux dépenses de personnel. Cela concerne principalement les remboursements de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités, des trop-perçus ou encore les indemnités journalières de la Sécurité Sociale.

- **Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses** : Ces recettes atteignent 7 489 016,39€ € en 2024, soit une hausse de 843 K€ par rapport à 2023. Il s'agit de la deuxième année consécutive où ce chapitre connaît une augmentation significative. Il est constaté une augmentation de l'encaissement des Forfaits Post Stationnement (+ 677 K€) et des recettes émises par les différentes régies de la Ville, notamment pour les droits des terrasses (+ 167 K€).

- **Chapitre 73 – Impôts et taxes** : D'un montant de 130 699 377,42 €, ce poste représente pour 2024 près de 71 % des recettes réelles de fonctionnement et comprend :

- **Les produits des contributions directes** représentent 80 749 845 € au titre des taxes foncières et d'habitation.

Ainsi, 10.4 M€ ont été versés à la Ville par l'Etat au titre de la garantie du maintien du niveau de recettes de taxe d'habitation sur les résidences principales constatées avant suppression de celle-ci (« effet du coefficient correcteur »). 3.9 M€ ont été acquittés, pour l'essentiel, par les propriétaires de résidences secondaires ; y compris la majoration de taxe d'habitation, votée en 2023, d'un montant de 981 859 K€. Les propriétaires d'autres propriétés bâties, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales, dont les commerçants, ont contribué à hauteur de 65.6 M€.

Il est à noter une augmentation du produit des contributions directes de 2.2 M€ par rapport à 2023, du fait, entre autres, de la combinaison du coefficient de revalorisation forfaitaire et de la progression des changements observés sur les propriétés bâties, notamment dans le cadre des travaux de la Commission Communale des Impôts Directs. Aucune augmentation de taux n'a été observée depuis 2014 à la différence de nombreuses collectivités de la même strate qu'Avignon.

- **Les produits de fiscalité indirecte** (49 536 449,42 €), incluant :
 - Les attributions de compensation, concours en provenance du Grand Avignon s'élèvent à 37 620 073 €, stables depuis 2020.
 - Le versement du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), comptabilisé à hauteur de 1 329 341 €, connaît une baisse (- 74 K€) par rapport à 2023. Ce dispositif de péréquation horizontale, mis en œuvre en 2012, visait à redistribuer initialement 2 % du produit fiscal du bloc communal.
 - La Taxe sur la consommation finale d'électricité représente 2 513 555,09 €, soit une baisse significative de 557 K€ par rapport à 2023. Cette diminution s'explique principalement par les effets combinés de la réforme de la fiscalité énergétique et par la baisse de la consommation d'électricité en lien avec les efforts de sobriété énergétique engagés par la Ville.
 - Les droits de mutations baissent de nouveau fortement en 2024 et s'établissent à 3 713 828 €. Cette diminution s'explique essentiellement par le ralentissement du marché immobilier, marqué par la hausse des taux d'intérêts qui ont eu pour conséquence une diminution significative du volume de transactions.
 - Enfin la taxe de séjour affiche une augmentation en 2024 pour s'établir à 2 693 747,99 €, soit une augmentation de 146 K€ par rapport à l'exercice 2023 démontrant l'attractivité touristique retrouvée de la Ville D'Avignon.

- **Chapitre 74 – Dotations et participations** : 2ème poste le plus important, il représente 21 % des recettes réelles de fonctionnement et atteint 37 938 567,31 € en 2024.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF - Dotation Forfaitaire) continue sa diminution et passe à 14 174 695 € en 2024 (14 214 266 € en 2023) correspondant à l'application d'un écrêtement calculé en fonction du potentiel fiscal par habitant. Pour cette année 2024, la Dotation de la Politique de la Ville représente 1 074 306,50 €, ce poste connaissant une forte augmentation (+ 89,34 % par rapport à 2023) et la Dotation générale de décentralisation pour 1 366 164 €, reste stable par rapport à 2023.

Dans le même temps, la Dotation de Solidarité Urbaine évolue favorablement pour un montant de 13 807 652 €, (soit + 878 K€ par rapport à 2023).

La Dotation de Compensation d'exonération de la taxe habitation augmente pour atteindre 3 159 531€, soit + 49,71 % par rapport à 2023.

De plus, il faut souligner les différentes participations pour un montant total de 4 356 218,81 €, dont 711 K€ au titre du périscolaire et de l'accueil de loisir sans hébergement (ALSH) ou encore 715 K€ par la Préfecture de Vaucluse (pour la Cité Educative, un été à Avignon, la mise en œuvre du plan logement, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ou la dotation de Péréquation).

- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** : Avec 5 739 939,80 € en 2024, ce chapitre augmente de 1 558 300,89 € par rapport à 2023. Cela s'explique par la mise en œuvre du référentiel budgétaire M57, une partie des recettes auparavant comptabilisées au chapitre 77 est désormais rattachée au chapitre 75. Cette évolution réglementaire a entraîné une augmentation mécanique et significative des montants inscrits et réalisés au chapitre 75. Ce chapitre est majoritairement composé des redevances versées dans le cadre des délégations de service public, notamment celle qui concerne le tourisme et les parcs de stationnement. Ces redevances sont en augmentation (+ 149 K€) et atteignent 3 632 785,48€.

- **Chapitre 77 - Produits exceptionnels** : Ce chapitre, qui constate principalement les produits de diverses cessions d'immobilisations réalisés atteint 2 325 106,33 € en 2024. Depuis la mise en place de la M57, le périmètre du chapitre 77 a été modifié et réduit. Cette évolution explique en grande partie la baisse observée sur ce chapitre, au profit du chapitre 75 qui enregistre une hausse corrélée.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 154 518 985,95 €. Le taux de consommation pour l'année 2024 s'élève à 94,12 % des crédits ouverts durant l'exercice.

Le tableau ci-dessous décrit, par chapitre, les prévisions et les réalisations des charges de fonctionnement et fait apparaître en montant et en pourcentage la variation entre 2023 et 2024 :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Sens	Section	Réel/Ordre	Chapitre	CA 2023	Budget 2024	CA 2024	Taux conso 2024 en (%)	Evol 2023/2024	Evol 2023/2024 en %
Dépenses	Fonctionnement	Ordre	023 - Virement à la section d'investissement	0,00	6 258 506,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
			042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 413 638,32	14 792 013,27	12 604 844,21	85,21%	1 191 205,89	10,44%
			Total Ordre	11 413 638,32	21 050 519,27	12 604 844,21	59,88%	1 191 205,89	10,44%
		Réel	011 - Charges à caractère général	25 848 304,19	30 245 157,76	26 184 675,83	86,57%	336 371,64	1,30%
			012 - Charges de personnel et frais assimilés	86 788 329,77	90 600 000,00	88 522 371,50	97,71%	1 734 041,73	2,00%
			014 - Atténuations de produits	300 572,80	310 000,00	296 571,90	95,67%	- 4 000,90	-1,33%
			65 - Autres charges de gestion courante	33 760 016,39	35 572 285,00	33 427 154,57	93,97%	- 332 861,82	-0,99%
			66 - Charges financières	5 321 432,25	7 414 304,00	6 083 011,44	82,04%	761 579,19	14,31%
			67 - Charges spécifiques	24 346,43	25 000,00	5 200,71	20,80%	- 19 145,72	-78,64%
			Total Réel	152 043 001,83	164 166 746,76	154 518 985,95	94,12%	2 475 984,12	1,63%
	Total Fonctionnement	163 456 640,15	185 217 266,03	167 123 830,16	90,23%	3 667 190,01	2,24%		

Les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

- **Chapitre 011 - Charges à caractère général** : Ce chapitre représente 26 184 675,83 € en 2024.

Dans le détail, les évolutions les plus marquantes sont les suivantes :

L'évolution du chapitre 011 montre son interdépendance à la consommation d'énergie. De fait, l'augmentation de ce poste a supposé une certaine résilience des dépenses d'achat bâtiminaire ou encore des dépenses liées à la voirie, aux espaces verts et écologie urbaine. De 9,072 M€ en 2023, il est passé à 6,141 M€ en 2024, du fait de la baisse des consommations et d'un suivi renforcé des rattachements de charges.

Les principaux postes en hausse depuis 2020 sont la propreté des espaces publics (+64 % soit 2,415 M€ en 2024) et la sécurité et la tranquillité publique (+206 % soit 906 K€ en 2024).

- **Chapitre 012 - Charges de personnel** : Ce poste atteint 88 522 371,50 € en 2024. Une augmentation de 2 % par rapport à 2023 (+4.9 % au niveau national) qui s'explique principalement par des mesures gouvernementales comme la revalorisation du point d'indice ou l'attribution de 5pts supplémentaires aux fonctionnaires, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), mais aussi l'ouverture de nouveaux services publics (Ecole Melly et Paul PUAUX, Bibliothèque Renaud-Barrault, ou encore des mesures sociales en faveur des agents comme la participation à la protection sociale complémentaire ou le versement de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat.

Il représente 57,29 % des dépenses réelles de fonctionnement et constitue ainsi le premier poste de charge pour la Ville.

La rationalisation des postes, les réorganisations de service ont permis la stabilisation de la masse salariale en s'appuyant sur un dialogue social de qualité.

- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** : Ce chapitre, d'un montant de 33 427 154,57 € en 2024 est le deuxième poste le plus important après les charges de personnel, avec 21,63 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes ont été globalement maîtrisées en 2024.

En particulier pour le budget annexe des Locations Commerciales où aucune subvention n'a été versée, bien qu'un montant de 466 050 € ait été initialement prévu, grâce aux efforts réalisés sur la maîtrise des dépenses.

Concernant le budget annexe des Activités Aquatiques, la subvention d'équilibre s'élève à 4 732 000 €, soit une baisse de 77 K€ par rapport aux prévisions.

Enfin, pour le budget annexe de la Restauration Scolaire, la subvention s'établit à 1 645 116 €, en diminution de 624 K€ par rapport au montant inscrit au budget prévisionnel.

Avec 8 106 302,37 €, le montant des subventions aux associations constitue la principale dépense du chapitre 65. La Ville poursuit son accompagnement des associations présentant un intérêt local tout en reconnaissant le rôle majeur qu'elles occupent et leur importante contribution à l'intérêt général majoritairement. Une légère baisse est constatée par la recherche d'une optimisation des charges à rattacher dans la mesure où les subventions seront payées pour le prochain exercice puisque le service fait se situe sur deux exercices.

La participation au CCAS augmente de 378 423,76 € de 2023 à 2024 pour aboutir à 8 958 474 €, la Ville continuant son soutien aux politiques sociales à destination des plus fragiles se traduisant par une augmentation de la subvention globale pour la troisième année consécutive.

La subvention à l'EPCC École Supérieure d'Art d'Avignon reste stable en 2024 (1 498 912€). Pour le SDIS, la subvention atteint 4 329 812 €, soit une augmentation de la participation de 138 K€ par rapport à 2023.

- Chapitre 66 - Charges financières, chapitre 67 – Charges exceptionnelles et chapitre 042 – Opérations d'ordre :

S'agissant des charges financières :

- Dans le cadre du contentieux engagé avec la Deutsche Bank depuis 2016 et conformément au protocole d'accord voté au cours du Conseil municipal de juin 2022, les intérêts relatifs à l'emprunt à risque ont été versés à hauteur de 47 667,63 € en 2024 ;
- Les autres charges financières se sont élevées à 6 035 343,81 €.

Les charges exceptionnelles représentent 5 200,71 €.

Enfin, avec les dotations aux amortissements pour un montant de 9 655 517,05 €, les dépenses d'ordre affichent un total de 12 604 844,21 €.

La section de fonctionnement 2024 affiche ainsi un excédent de gestion de 17 457 099,12 €. Après la reprise du résultat antérieur de 2023 de 2 950 000 €, le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2024, présente un excédent de 20 407 099,12 €.

B. Section d'investissement :

1. Les recettes réelles d'investissement de l'exercice s'élèvent à 61 513 178,90 €.

Elles sont détaillées ci-après :

Sens	Section	Réel/Ordre	Chapitre	CA 2023	Budget 2024	CA 2024	Taux conso 2024 en (%)	Evol 2023/2024	Evol 2023/2024 en %
Recettes	Investissement	Ordre	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	6 258 506,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
			040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 413 638,32	14 792 013,27	12 604 844,21	85,21%	1 191 205,89	10,44%
			Total Ordre	11 413 638,32	21 050 519,27	12 604 844,21	59,88%	1 191 205,89	10,44%
	Investissement		041 - Opérations patrimoniales	0,00	4 939 821,00	4 055 633,05	82,10%	4 055 633,05	0,00%
			Total Investissement	0,00	4 939 821,00	4 055 633,05	82,10%	4 055 633,05	0,00%
	Réel		024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00	100 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
			10 - Dotations, fonds divers et réserves	12 838 421,49	28 984 824,65	28 664 694,10	98,90%	15 826 272,61	123,27%
			13 - Subventions d'investissement	6 113 511,38	12 132 500,00	12 097 392,86	99,71%	5 983 881,48	97,88%
			16 - Emprunts et dettes assimilées	25 009 701,51	26 811 544,00	20 006 550,66	74,62%	- 5 003 150,85	-20,00%
			21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 903,88	0,00%	1 903,88	0,00%
			23 - Immobilisations en cours	69 670,34	0,00	724 069,40	0,00%	654 399,06	939,28%
			27 - Autres immobilisations financières	26 255,30	9 000,00	18 568,00	206,31%	- 7 687,30	-29,28%
			4581 - Opérations sous mandat	320,42	0,00	0,00	0,00%	- 320,42	-100,00%
			4582 - Opérations sous mandat	925 362,24	592 561,00	0,00	0,00%	- 925 362,24	-100,00%
			Total Réel	44 983 242,68	68 630 429,65	61 513 178,90	89,63%	16 529 936,22	36,75%
Total Investissement				56 396 881,00	94 620 769,92	78 173 656,16	82,62%	21 776 775,16	38,61%

- **Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves** : Ce chapitre d'un montant de 28 664 694,10 € intègre :

- les excédents de fonctionnement capitalisés pour 24 844 824,65 € ;
- la taxe d'aménagement pour 199 556,65 €, en forte baisse par rapport à 2023, soit -273 K€. Cette diminution est principalement liée au ralentissement de l'activité de construction.
- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) atteint le montant de 3 620 312,80 € en 2024. En lien direct avec les investissements réalisés par la Ville, ce montant est en diminution par rapport à 2023 (- 402 K€).

- **Chapitre 13 - Subventions d'investissement** : 12 097 392,86€.

Ce chapitre fait apparaître les amendes de police qui représentent 1 330 832 €, en progression de 132 K€. Pour rappel, la mise en œuvre du forfait de post-stationnement (FPS) réduit le montant des recettes puisque le produit se limite dorénavant aux amendes pour stationnement gênant et très gênant. Pour mémoire, il existe un décalage de deux ans entre la date de la perception par l'Etat et son reversement aux collectivités.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Ce poste enregistre l'ensemble des subventions d'investissement perçues par la Ville. Ce détail vous est présenté ci-après :

Tiers	Désignation ligne	Total
AGENCE EAU RHONE MEDITERRANEE	SUBV 2023 DESIMPERMEABIL.3 COURS ECOLES	105 775,00
ANAH AGENCE NATIONALE HABITAT	SUBV INGENIERIE ANAH ANNEE 3-2022	39 275,00
	SUBV ANIMATION ANAH ANNEE 3-2022	96 668,00
	SUBV INGENIERIE ANAH ANNEE 4-2022 SOLDE	124 597,00
ANRU AGENCE NATIONALE RENOVATION	SUBV NPNRU REHAB BIBLIOTHEQUE BARRAULT	291 529,23
	SUBV NPNRU REHAB PLAINE SPORTS	70 200,00
	SUBV NPNRU ETUDE RESEAU CHALEUR	8 000,00
	SUBV NPNRU EQUIPE PROJET VILLE INGENIERI	91 000,00
	SUBV NPNRU REHAB GS GRANDS CYPRES	1 057 716,00
	SUBV NPNRU AMENAGT GRANGE OREL	364 940,92
ANSSI AGENCE NATIONALE SECURITE	SUBV PARCOURS CYBERSECURITE PACK TR2	50 000,00
CAISSE DES DEPOTS DEPARTEMENT DE VAUCLUSE	PART 2024 INGENIERIE OPAH RU	30 000,00
	SUBV REHAB BAINS POMMER CDST 2020-2022	510 915,00
	SUBV CT2018 MONTE CHATGE ARCHIVES	17 030,00
GRAND AVIGNON	SUB PEM GARE CENTRE /PARVIS LIAISONS URB	426 516,00
	SUB PEM GARE CENTRE /CONSIGNES A VELOS	25 000,00
	FDS CONCOURS PARVIS MEDIAT BARRAULT T2	120 000,00
	FDS CONCOURS FRAISCH COURS 2024	52 309,00
	FDS CONCOURS GS GRAND CYPRES	947 691,00
	FDS CONCOURS RENOV JARDINS DES DOMS	800 000,00
	FDS DE CONCOURS AMENAGT CYCL.BARTHELASSE	42 906,85
PREFECTURE DE VAUCLUSE	Subv FNADT 2022 MAISON DE LA NATURE	63 993,46
	SUBV 2023 REST BAINS POMMER	153 018,79
	SUBV DSIL 2016 ACCESSIBILITE HANDICAPES	86 845,00
	DSIL 2022 SUB PEM GARE CENTRE /PARVIS LI	398 085,00
	SUBV DSIL 2019 IMPLANT BORNE WIFI PUBLIC	14 129,62
	SUBV DSIL 2023 CABANE CREATIVE MASSILLAR	50 085,00
	SUBV FDS VERTS REHAB GS GRANDS CYPRES	139 159,50
	SUBV FOND VERT CAMPAGNE FRAICH'COURS2024	34 846,29
	SUBV FIPD 2024 VIDEOPROTECTION ECOLES	9 000,00
	SUBV 2024 TOITURES EGLISE ST AGRICOL	3 950,00
	SUBV DSIL 2023 RENOV JARDINS DOMS PHASE1	90 020,16
	SUBV 2024 REST BAINS POMMER ACPT1	75 717,95
	SUBV 2024 RESTAUR JARDIN DOMS	36 600,00
	FOND VERT - REHABIL ROCHER DOMS	90 066,92
	SUBV 2024 COLL PATRIM MEDIATHEQUE	46 250,00
	SUBV ARCHIVES INST PLATEFORME ELEVATRICE	9 000,00
	SUBV 2024 MISSION REVISION PSMV	180 000,00
	SUBV DSIL 2024 RUE JARDIN VERTES RIVES	30 090,00
	SUBV VIDEOPROTECTION MUSEE P.PALAIS	50 000,00
	SUBV DSIL 2024 REQUAL AV P.MENDES FRANCE	34 893,00
REGION PROVENCE ALPES	SUBV PEM GARE CENTRE PARKING DES GARES	53 358,00
	SUBV REGION /FEDER PARKING PEM GARE CENT	206 925,06
	SUBV ITINERAIRE CYCLABLE OULLE CONFLUENC	311 274,60
	SUBV GS JOLY JEAN	1 423 538,23
	SUBV CRET2 REHAB MEDIATH JL BARRAULT	481 500,00
	SUBV FRAT 2021 AMENAGT JARDINS M.CALVET	159 673,07
	OPAH RU 2020-2025 DDE REMBT DU 5/02/24	42 815,00
	OPAH RU 2014-2018 DDE REMBT DU 5/02/24	14 575,00
	SUBV FEDER AMENAGT CONTRE ALLEE NORD ROC	428 115,01
	SUBV FEDER LIAISON CYCL.FAU BOURG SUD/OUE	300 008,83
	SUBV FEDER ITIN.CYCL.EISENHOWER TRILLADE	181 374,60
AFIT FRANCE	SUBV ITINERAIRE CYCLABLE OULLE CONFLUENC	145 583,77
ANCT AGENCE NATIONALE COHESION	SUBV PTZC REQUAL ENTREE VILLE AVIGN SUD	150 000,00
Total général		10 766 560,86

Les subventions d'investissement sont liées à l'avancement du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et suivent son rythme de réalisation.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Ce chapitre enregistre une forte augmentation, en lien avec les efforts soutenus de recherche de subventions associés aux opérations d'investissement menées.

- Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées :

La Ville a emprunté à hauteur de 20 M€ en 2024, soit 5 M€ de moins que l'année 2023.

Les dépôts et cautionnement reçus pour 6 550,66 € reflètent notamment les dépôts de garantie dans le cadre de la gestion du patrimoine.

- Chapitre 23 - Immobilisations en cours : Ces recettes s'élèvent à 724 069,40€ correspondant au remboursement des avances forfaitaires relatives aux marchés passés par la collectivité pour 607 K€, et aux annulations de mandats antérieurs pour 117 K€.

- Chapitre 27 - Autres immobilisations financières : 18 568 € consécutifs majoritairement aux remboursements des prêts alloués au personnel de la Ville.

Avec les recettes d'ordre d'un montant de 12 604 844,21 €, dont 9 655 517,05 € pour les dotations aux amortissements et 625 K€ relatif à la provision pour dépréciation d'Avignon Tourisme. Les recettes totales d'investissement représentent 78 173 656,16 €.

2. Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice représentent 65 657 956,58€.

Afin d'assurer un pilotage efficace et transparent de ses investissements, l'équipe municipale s'est dotée depuis 2016 de Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI) dont la gestion en AP/CP constitue la retranscription budgétaire. Les dépenses interviennent dans le PPI 2021-2026.

L'objectif de cette politique volontariste en matière d'investissement est avant tout d'améliorer la qualité de vie des habitants et de renforcer l'attractivité de la Ville en ayant une véritable ambition d'aménagement, de qualité urbaine et d'avenir pour Avignon. La lutte contre le réchauffement climatique, le développement des modes de mobilité douces et le développement du végétal dans la Ville sont des axes majeurs de cette politique d'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement sont ventilées comme suit :

Sens	Section	Réel/Ordre	Chapitre	CA 2023	Budget 2024	CA 2024	Taux conso 2024 en (%)	Evol 2023/2024	Evol 2023/2024 en %
Dépenses	Investissement	Ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	745 350,17	455 512,18	29 305,54	6,43%	- 716 044,63	-96,07%
		Total Ordre		745 350,17	455 512,18	29 305,54	6,43%	- 716 044,63	-96,07%
	Investissement	041 - Opérations patrimoniales		0,00	4 939 821,00	4 055 633,05	82,10%	4 055 633,05	0,00%
		Total Investissement		0,00	4 939 821,00	4 055 633,05	82,10%	4 055 633,05	0,00%
	Réel	10 - Dotations, fonds divers et réserves		1 196 008,00	598 004,00	0,00	0,00%	- 1 196 008,00	-100,00%
		16 - Emprunts et dettes assimilées		19 801 123,28	21 543 026,00	21 198 208,02	98,40%	1 397 084,74	7,06%
		20 - Immobilisations incorporelles		829 596,13	3 914 013,93	2 986 582,81	76,30%	2 156 986,68	260,00%
		204 - Subventions d'équipement versées		1 461 206,24	2 098 802,33	1 791 530,79	85,36%	330 324,55	22,61%
		21 - Immobilisations corporelles		10 956 162,72	19 424 553,14	15 223 425,96	78,37%	4 267 263,24	38,95%
		23 - Immobilisations en cours		16 636 369,90	35 431 389,12	23 463 495,75	66,22%	6 827 125,85	41,04%
		26 - Participations et créances rattachées à des participations		7 892 000,00	0,00	0,00	0,00%	- 7 892 000,00	-100,00%
		27 - Autres immobilisations financières		802 441,90	1 161 750,00	989 568,00	85,18%	187 126,10	23,32%
		4581 - Opérations sous mandat		606 961,75	5 146,40	5 145,25	99,98%	- 601 816,50	-99,15%
		Total Réel		60 181 869,92	84 176 684,92	65 657 956,58	78,00%	5 476 086,66	9,10%
Total Investissement				60 927 220,09	89 572 018,10	69 742 895,17	77,86%	8 815 675,08	14,47%

- Dépenses d'équipement : D'un montant de 43 465 035,31 €, elles sont composées des immobilisations incorporelles, corporelles, en-cours et des subventions d'équipement versées (chapitres 20, 204, 21 et 23) et représentent près de 66,20 % des dépenses réelles d'investissement.

Les crédits positionnés en AP-CP sont réalisés à hauteur de 43 465 035,31 €. Il peut être cité :

PRIORITE 1 : « AVIGNON, TERRE D'AMBITIONS 2030 »

Les projets de cette première priorité ont été réalisés à hauteur de 7 608 339,09 €, dont 1,945 M€ pour le pôle d'échange multimodal de la Gare centre, 500 K€ correspondant principalement à des dépenses au titre de la réhabilitation de la rue Thiers.

PRIORITE 2 : « AVIGNON, TERRE DE TRANSITIONS 2030 »

Le montant des travaux effectués dans le cadre d'Avignon, Terre de transitions 2030 s'élèvent en 2024 à 6 850 311,58 €, dont 1,259 M€ pour le plan de conservation du patrimoine (voiries quartiers), 1 M€ pour les travaux de végétalisation et d'apaisement de l'avenue Monclar, 664 K€ pour la requalification et l'embellissement du parc Champfleury avec ses jeux d'eau, et poursuite de la transformation et la végétalisation des cours d'école et l'apaisement et la sécurisation des parvis pour 886K€.

PRIORITE 3 : « AVIGNON, TERRE DE SOLIDARITES »

Pour un montant global de 9 255 859,36 €, la priorité Avignon, Terre de solidarités a consacré 576 K€ au plan OPAH et plus de 8,2 M€ ont été dédiés aux projets de travaux dans nos écoles : 5,4 M€ pour le groupe scolaire Melly et Paul Puaux, la yourte, extension innovante de l'école Camille CLAUDEL pour 93 K€, ou encore 299 K€ pour la réalisation de la cabane créative élémentaire à l'école Massilargues.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

PRIORITE 4 : « AVIGNON, TERRE DE CULTURES 2025 »

Le programme Avignon, Terre de Cultures 2025 a finalisé en 2024 la réhabilitation de la médiathèque Renaud-Barrault (2,2 M€) dans le cadre du NPNRU, a porté la poursuite de la restauration des Bains Pommer (2,6 M€) et la rénovation du jardin de Rocher des Doms, tranche 1 (595 K€) pour un montant total de 7 160 536,65 €.

PRIORITE 5 : « AVIGNON, TERRE DE JEUX 2024 »

La priorité Avignon, Terre de Jeux 2024 représente un montant total de 1 021 261,34 € pour l'ensemble de ses actions, dont la finalisation de la réhabilitation de la piscine Chevalier de Folard, les travaux de rénovation, de réhabilitation et de désamiantage (279 K€), l'acquisition de matériels sportifs pour 269 K€ ainsi que 573 K€ pour des travaux de réfection des structures sportives.

PRIORITE 6 : « AVIGNON, TERRE DE PROXIMITES »

Dans le cadre de la priorité Avignon, Terre de Proximité, 11 233 299,29 € ont été investis. 1,6 M€ pour l'acquisition de licences, 1,6 M€ ont été investis dans le cadre de la sécurité par vidéoprotection, 417 K€ pour les dépenses relatives à l'extension du cimetière de Montfavet, 431 K€ ont été versés dans le cadre des projets définis et portés par les Avignonnais dans le cadre du budget participatif.

Les engagements donnés pour les subventions versées au titre des remboursements d'annuités d'emprunt concernant les organismes de logements sociaux représentent 683K€. La subvention d'investissement au festival d'Avignon pour 75 000 € reste identique à celle versée en 2023.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 21 198 208,02 € se répartissant en 20 549 638,24 € de remboursement en capital de la dette et 648 569,78 € relatif au contrat PPP.

- Chapitre 27 - Autres immobilisations financières : 989 568 €, dont 18 568 € pour les prêts alloués au personnel de la Ville et 971 000 € relatifs aux participations d'équipement des concessions.

Avec les dépenses d'ordre d'un montant de 29 305,54 €, les dépenses d'investissement totales de l'exercice s'élèvent à 69 742 895,17 €.

Pour cette section, le solde de gestion 2024 affiche ainsi un excédent de 8 430 760,99 €. Après reprise du résultat antérieur de 2023, le résultat d'investissement cumulé, fin 2024, présente un excédent de 3 382 009,17 €.

C. Les résultats cumulés 2024

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 23 789 108,29 € est constaté toutes sections confondues :

- **Résultat d'investissement** + **3 382 009,17 €**
- **Résultat de fonctionnement** + **20 407 099,12 €**

D. L'encours de dettes et les épargnes 2024

L'encours de la dette s'élève au 31 décembre 2024 à 197,9 M€, il était de 198,5 M€ au 31 décembre 2023.

La typologie de la dette est la suivante (selon la Charte de Bonne Conduite) :

- Produits classés 1A : 94.7 % ;
- Produits classés 1B : 1,95 % ;
- Produits classés 6F : 3,11 %.

La part d'endettement à taux fixe est, au 31 décembre 2024, de 75.85 %.

L'épargne brute (ou autofinancement brut) constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement). **Elle est, hors cessions, de 27,3 M€ en 2024 (31,55 M€ en 2023)** pour un taux d'épargne brute de 17,95 %.

Le ratio de solvabilité est au 31/12/2024 de 7,1 années (hors revolving). Exprimé en nombre d'années, cet indicateur signifie que la Ville pourrait se désendetter en 7,1 ans si elle affectait l'intégralité de son épargne brute au remboursement de sa dette. Les analystes estiment que ce ratio ne doit pas être supérieur à 12 ans.

La situation financière de la ville telle qu'elle apparaît à l'issue de ce CA 2024 vient confirmer une situation financière remarquable au regard notamment de celle que rencontre aujourd'hui la majorité des collectivités locales.

La ville, à travers les différentes crises qui ont émaillé le mandat en cours, a joué un rôle fort d'amortisseur social en développant son intervention (dépense de 14,5 M€ liée à la crise sanitaire) et en assurant ses objectifs de renforcement du service public municipal : nouveaux équipements, présence en proximité renforcée, politique tarifaire sociale forte.

Ces développements n'ont pas, à l'inverse des autres collectivités, abouti à une évolution forte des dépenses de fonctionnement qui restent maîtrisées, autant pour ce qui est des charges générales, et ce, malgré l'inflation, que pour les charges de personnel.

Elle a dans le même temps réalisé un programme d'investissement de plus de 215 M€ ces 5 dernières années qui s'est inscrit dans une double prise en compte : celle de la transition écologique et celle de l'action de proximité. Ce programme a été réalisé tout en désendettant globalement la ville et en recourant de manière de plus en plus forte à des ressources propres.

La stabilité fiscale est restée le maître-mot pour ce mandat encore, permise notamment par un développement de l'attractivité de la ville.

Le résultat de cette gestion rigoureuse et agile est d'avoir financé des réalisations majeures du programme municipal, et particulièrement un accroissement qualitatif des politiques publiques municipales tout en garantissant des capacités financières réelles pour continuer à adapter de manière forte et volontaire la ville aux transitions sociales et écologiques.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-12, L. 1612-13, L. 2121-29 et L. 2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission des Finances, du Domaine Public et de l'Administration Générale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** les comptes administratifs 2024 tels qu'ils ont été arrêtés ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non-consommés et non-engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution et les restes à réaliser au 31 décembre 2024 seront repris dans le cadre d'une décision modificative 2025.

ADOPTE

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2025
ACTE PUBLIE LE 03/07/2025